**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 16 Décembre 2020**

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL, a présidé le Conseil des ministres ce mercredi 16 décembre 2020 au Palais de la République.

A l’entame de sa communication, le Président de la République a indiqué au Gouvernement l’impératif d’adopter de nouvelles mesures sécuritaires et sanitaires afin de limiter la propagation actuelle de la pandémie de la COVID-19.

A cet égard, le Chef de l’Etat, demande au Ministre de la Santé et de l'Action sociale de réactiver les Centres de Traitement des épidémies (CTE) ; de remobiliser et motiver davantage les personnels de santé et ; surtout, de renforcer les services d’urgence et de réanimation dans les hôpitaux.

Abordant la question liée au vote de la loi de finances pour l’année 2021 le Président de la République a félicité le Président de l’Assemblée Nationale, les Honorables députés, le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, et l’ensemble des membres du Gouvernement, pour le bon déroulement de la session budgétaire.

Le Chef de l’Etat a indiqué au Gouvernement que l’année 2021 doit effectivement consacrer la relance de l’Economie nationale par un déploiement, en mode Fast Track du PAP 2A.

 Il a à ce sujet indiqué toute l’attention qu’il accorde à la transparence dans la gestion des affaires publiques, notamment dans l’exécution des marchés publics.

Le Président de la République, demande dès lors, à chaque ministre, de veiller aux publications des Plans et Avis généraux de Passation des marchés conformément aux procédures et délais prescrits dans le Code des Marchés publics.

Il a rappelé que la gestion axée sur les résultats (GAR) doit demeurer une priorité centrale du Gouvernement.

Poursuivant sa communication, le Chef de l’Etat a informé le Conseil, avoir examiné la synthèse des rapports annuels (2018-2019) de l’Autorité de Régulation des Marches Publics (ARMP).

Il a, à ce propos, apprécié particulièrement, le taux très satisfaisant de mobilisation et de consommation des crédits (3111 milliards cumulés sur les 2 exercices) par les structures ministérielles, mais également l’amélioration notable des délais de paiement des marchés publics (71 jours sur une norme internationale de 90 jours).

Il a rappelé, la nécessité de la mise en place d’un système d’archivage (papier et numérique) performant des documents et pièces justificatives à détenir par les autorités contractantes.

Abordant la place des systèmes financiers décentralisés (SFP) dans le développement socio-économique du Sénégal, le chef de l’Etat a informé le Conseil de l’audience qu’il a accordée à l’Association des Professionnels des Systèmes Financiers décentralisés (APSFD).

Il a à cet égard magnifié le rôle de premier plan des acteurs de la microfinance dans le développement national et la création d’emplois : 8000 emplois directs et 430 milliards d’encours de crédits au 30 septembre 2020.

Le Président de la République félicite les différentes composantes de ce secteur dynamique et stratégique, dont la place dans la relance de l’économie nationale, doit être renforcée par un encadrement soutenu et un accompagnement adéquat du Gouvernement.

Le Chef de l’Etat demande, dès lors, au Ministre des Finances et du Budget et au Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire en relation avec la BCEAO, de prendre les dispositions réglementaires et fiscales nécessaires pour une baisse, à court terme, des taux d’intérêt débiteurs appliqués au niveau des institutions de microfinance.

Le Président de la République indique, par ailleurs, au Gouvernement, la nécessité de vulgariser, dans nos langues nationales, le Programme d’inclusion financière. Il s’agit d’accentuer l’éducation financière des femmes et des jeunes, à travers le soutien et le renforcement en ressources des Mutuelles d’épargne et de crédit (MEC) installées en milieu rural.

Le Chef de l’Etat a demandé, enfin, aux Ministres en charge des Finances et de l’Economie Solidaire d’assurer la mise en œuvre optimale de la stratégie de développement du Fonds National de la Microfinance (FONAMIF) qu’il a déjà validée.

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Président de la République invite le Gouvernement à consolider un dialogue social permanent avec les syndicats d’enseignants afin d’assurer la stabilité durable du système éducatif et d’enseignement supérieur.

Le Chef de l’Etat a enfin, invité le Gouvernement à veiller à la maitrise des dépenses liées au paiement régulier des bourses ainsi qu’à l’optimisation de la gestion budgétaire et financière des universités et centres des œuvres universitaires.

Abordant la gestion de l’hydraulique rurale et l’amélioration de la distribution de l’eau potable, le Président de la République a demandé au Ministre de l'Eau et de l'Assainissement de finaliser son évaluation en veillant à la préservation des acquis du système national de production et de distribution de l’eau potable en milieu urbain et rural.

Le Chef de l’Etat a clos sa communication sur son agenda diplomatique.

**Au titre des Communications**,

-le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République, a fait le point sur le suivi des directives présidentielles ;

-  le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur la session budgétaire 2021 et sur l’exécution budgétaire 2020 ;

-le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale ;

-le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication relative à la tenue de la table ronde avec les partenaires au développement sur le PACASEN Rural ;

-le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur la situation de la pandémie Covid-19 et sur le rôle important des radiophysiciens dans la prise en charge du cancer ;

-le Ministre de l’Agriculture et de l’Equipement rural a fait une communication sur la campagne de commercialisation de l’arachide ;

-le Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire a fait une communication sur le secteur de la microfinance au Sénégal ;

-le Ministre auprès du Président de la République en charge du suivi du Plan Sénégal Emergeant a fait le point sur les projets phares du PSE.

**Au titre des textes législatifs et réglementaires**, le Conseil a examiné et adopté :

-le projet de loi modifiant la loi n°69-29 du 29 avril 1969 relative à l’état d’urgence et à l’état de siège ;

-le projet de loi relatif à l’architecture et à l’exercice de la profession d’architecte.

**Au titre des mesures individuelles**, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

**Monsieur Mor Khoudia GUEYE**, Inspecteur de l'Education populaire, de la Jeunesse et des Sports principal, matricule de solde n°510 8317/H, précédemment Directeur de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives, est nommé Secrétaire général du Ministère de la Jeunesse, en remplacement de Monsieur Gabriel Luciano PREIRA, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

**Monsieur Jean Peerters**,ancien Président de l’Université Bretagne-Sud, est nommé Président du Conseil d’Administration du Campus franco-sénégalais (CFS) ;

**Monsieur Serigne Magueye GUEYE**, Professeur titulaire des universités, matricule de solde n° 102 389/A, est nommé Directeur général du Campus franco-sénégalais (CFS) ;

**Monsieur Babacar SENE**, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 613.302/C, précédemment Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 1 de Kaffrine, est nommé Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 2 de Kaffrine ;

**Monsieur Cheikh Mbaye SECK**, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 518. 507/Z, précédemment Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 1 Youssou Mbargane DIOP de Rufisque, est nommé Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 1 Roi Baudoin, en remplacement de Madame Ramata DANFAKHA, appelée à d’autres fonctions ;

**Docteur Cheikh Sidy Ahmed Bécaye NIASS**, chirurgien-dentiste, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 603.207/Z, précédemment Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 1 de Sédhiou, est nommé Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 1 de Richard Toll, en remplacement de Monsieur Moussa SENE, appelé à d’autres fonctions ;

**Monsieur Moussa SENE**, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 513.935/D, précédemment Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 1 de Richard Toll, est nommé Directeur du Centre hospitalier Régional la Paix de Ziguinchor, en remplacement de Abdoulaye FALL, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

**Monsieur Mamadou NDIAYE**, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 517.291/Q, précédemment Directeur du Centre hospitalier Régional de Ourossogui, est nommé Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 1 Youssou Mbargane DIOP de Rufisque, en remplacement Monsieur Cheikh Mbaye SECK, appelé à d’autres fonctions ;

**Monsieur Bocar SOW**, Administrateur des services de santé, matricule de solde 607.743/G, précédemment Directeur du Centre hospitalier régional de Matam, est nommé Directeur du Centre hospitalier régional Heinrich LÜBKE de Diourbel, en remplacement de Monsieur El Hajj Amadou DIENG, appelé à d’autres fonctions ;

**Docteur El Hajj Amadou DIENG**, Médecin, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 613.774/D, précédemment Directeur du Centre hospitalier régional Heinrich LÜBKE de Diourbel, est nommé Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 2 de Kédougou ;

**Docteur Moustapha SOURANG**, Médecin, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 600.825/E, précédemment Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 1 de Ndamatou, est nommé Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 3 de Touba ;

**Docteur Ibrahima KA**, Professeur agrégé de Chirurgie générale, Enseignant à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d’Ontologie de l’Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, matricule de solde n° 622.404/B, précédemment en service à l’Hôpital général Idrissa POUYE de Dakar, est nommé Directeur du Centre national d’Oncologie de Diamniadio (CNOD) ;

**Monsieur Samba GUEYE**, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 607.735/D, précédemment Directeur du Centre hospitalier régional de Ndioum, est nommé Directeur du Centre hospitalier national psychiatrique de Thiaroye, en remplacement de Monsieur Ousmane SECK DAME, appelé à d’autres fonctions ;

**Monsieur Ousmane SECK DAME**, Administrateur des services de santé, matricule de solde 603 046/G, précédemment Directeur du Centre hospitalier national Psychiatrique de Thiaroye, est nommé Directeur de l’Etablissement public de Santé de niveau 2 de Sédhiou ;

**Docteur Aladji Arona NDIAYE**, Chirurgien-dentiste, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 603.201/F, précédemment Chef de la Division Planification, Etudes et Suivi-évaluation à la Direction des Etablissements publics de Santé, est nommé Directeur du Centre hospitalier régional de Matam, en remplacement de Monsieur Bocar SOW, appelé à d’autres fonctions ;

**Docteur Ousmane GUEYE**, Chirurgien orthopédiste, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 622.557/A, précédemment Chef de service au Centre Hospitalier Matlaboul Fawzeïni de Touba, est nommé Directeur du Centre hospitalier Régional de Ourossogui, en remplacement de Mamadou NDIAYE, appelé à d’autres fonctions ;

**Monsieur Abdoulaye SENE**, Administrateur des services de santé, matricule de solde n° 607.742/H, précédemment Chef des services administratifs et financiers du Centre hospitalier national de Fann, est nommé Directeur du Centre hospitalier Régional de Ndioum, en remplacement de Samba GUEYE, appelé à d’autres fonctions ;

**Colonel Boucar NDIAYE**, Conservateur des Parcs nationaux, matricule de solde n° 510 884/Z, précédemment Directeur des Parcs nationaux, est nommé Directeur de la Planification et de la Veille environnementale au ministère de l’Environnement et du Développement durable, en remplacement du Colonel Ibra Sounkarou NDIAYE, appelé à d’autres fonctions ;

**Colonel Bocar THIAM**, Conservateur des Parcs nationaux, matricule de solde n° 502 533/B, précédemment Directeur des Aires marines communautaires protégées, est nommé Directeur des Parcs nationaux au ministère de l’Environnement et du Développement durable, en remplacement du Colonel Boucar NDIAYE, appelé à d’autres fonctions ;

**Commandant Mamadou SIDIBE**, Conservateur des Parcs nationaux, matricule de solde n° 510 887/C, précédemment Chef de la Division Zones humides à la Direction des Parcs nationaux, est nommé Directeur des Aires marines communautaires protégées au ministère de l’Environnement et du Développement durable, en remplacement du Colonel Bocar THIAM, appelé à d’autres fonctions ;

**Monsieur Théodore Adrien Sadio NDIAYE**, Inspecteur principal de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports, matricule de n° 632 058/B, précédemment Conseiller Technique, est nommé Directeur de la jeunesse et des activités socio-éducatives au Ministère de la Jeunesse, en remplacement de Monsieur Mor Khoudia GUEYE, appelé à d'autres fonctions ;

**Docteur Saliou NGOM**, Maître de recherches, matricule de solde n° 917 223/L, précédemment Directeur du Laboratoire national des Recherches sur les Productions végétales de l’Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA), est nommé Directeur de la Protection des Végétaux (DPV du ministère de l’Agriculture et de l’Equipement rural, en remplacement du Docteur Emile Victor COLY admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

 **Fait à Dakar le 09 Décembre 2020**

 **Le Ministre des Collectivités Territoriales**

 **du Développement et de l’aménagement**

**des territoires, Porte-Parole du Gouvernement**

 **Oumar GUEYE**